



Les GMS (Groupes Mobiles de Sécurité) en ALGÉRIE

-
- **Catégorie:** [Conflits d'Afrique du Nord \(1952 - 1964\)](#)
 - **Auteur:** [Général de division François LESCEL - Président de la F.A.R.A.C](#)
-

Dans notre livraison de mars dernier, nous avons consacré plusieurs articles aux SAS (Sections administratives spécialisées) en Algérie et tenté de montrer que leur création au milieu de l'année 1955 répondait au « constat, par les dirigeants de la 4^e République, des carences graves de l'administration française dans les trois départements algériens et des discriminations flagrantes dont était victime la population musulmane »

Au tout début de cette même année 1955 qui voyait s'étendre de manière inquiétante la rébellion sur tout le territoire algérien, apparaissaient des formations supplétives encore plus mal connues, 47 ans après la fin du conflit, que les harkis et les moghaznis, dont la mise sur pied répondait à la même logique d'autodéfense des populations rurales structurées autour des SAS. Ces formations prenaient naissance deux mois à peine après le déclenchement de la rébellion à la Toussaint de 1954 et devenaient ainsi, par l'arrêté de leur création du 24 janvier 1955 du Gouvernement général de l'Algérie, celles que le général Massu a appelées par la suite « les premières unités supplétives de cette guerre » [1]

Les GMPR

Approuvant par sa directive du 12 janvier 1955 les propositions du Gouverneur général de l'Algérie [2], présentées un mois après le début de la rébellion, le ministre de l'Intérieur François Mitterrand [3] définissait la nature des formations à mettre sur pied qu'il appelait alors « goums algériens ». Il en fixait le nombre à trente, l'encadrement par un officier et deux ou trois sous-officiers d'active et l'effectif à la centaine d'hommes disposant de matériels militaires. Ces « goums algériens »

devaient être placés sous statut civil et leurs personnels rémunérés sur le budget de l'Algérie, y compris l'encadrement militaire d'active placé à cet effet en position « hors cadre-mission ». Enfin, la directive désignait pour leur emploi le Gouverneur général mais disposait que le général commandant la 10e Région militaire, celle de l'Algérie, aurait « un droit de regard sur la formation de ces unités, leur mise en condition et leur emploi »

L'idée initiale était ainsi de tirer expérience d'autres formations supplétives, les prestigieux goums marocains qui avaient fait la preuve de leur utilité dans la pacification du Maroc et de leur bravoure au cours de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre d'Indochine.

L'arrêté de création du 24 janvier 1955 du Gouvernorat général retient l'expression « Groupes mobiles de police rurale » (GMPR), le premier nom donné à ces formations nouvelles rattachées à la Direction de la Sécurité générale de l'Algérie. Leur effectif théorique est fixé à 90, encadrement compris. L'article 2 de l'arrêté précise que l'emploi des GMPR est confié aux préfets de l'Algérie, au nombre de trois en 1955 (Algérois, Oranais et Constantinois), qui disposeront d'inspecteurs départementaux. Quant au nombre de groupes, il passe de 30 à 54, certains pouvant être renforcés d'une quatrième section ou peloton.

Cet arrêté est suivi, le 27 janvier 1955, d'une directive insistant sur l'urgence de la mise sur pied de ces unités et fixant les conditions de recrutement au sein des GMPR : volontariat, service militaire effectué, 24 à 45 ans, aptitude physique, sélection morale, satisfaction à un certain nombre de spécialités telles que chauffeurs PL et VL, mécaniciens, radios, recherche simultanée de plusieurs centaines de cavaliers en mesure de rejoindre avec leurs propres montures.

Le caractère d'urgence est souligné de plusieurs manières. La recherche du personnel est décentralisée jusqu'à l'échelon des arrondissements qui doivent organiser le recrutement par communes et proposer leurs listes pour le 8 février, de telle sorte que les premiers éléments soient rassemblés dès le 15 février. Les structures sont simplifiées, les implantations développées en priorité dans le Constantinois où la rébellion a trouvé le terrain le plus favorable et où sont formés les sept premiers GMPR.

La montée en puissance des GMS

Le 18 mars 1958, un arrêté du Ministère de l'Algérie [4] change le nom des GMPR en GMS. A leur tête, une Délégation centrale à Alger et six Inspections décentralisées à Alger, Oran, Constantine, Bône, Batna et Tizi-Ouzou. placées auprès des préfets en qualité de conseillers techniques.

Les 30 groupes initialement envisagés par la directive Mitterrand deviendront 58 au 31 décembre 1955. Le succès des campagnes de recrutement, l'efficacité des unités sur le terrain, leur souplesse d'emploi, leur rusticité encouragent leur développement.

Au 1er juillet 1960, leur nombre atteint la centaine. Ils seront 114 au moment de leur dissolution en 1962 avec 238 officiers, 908 sous-officiers et 10 000 gradés et gardes.

La carte de leur déploiement à la fin de 1955 est donnée ci-après. Elle montre l'implantation en milieu rural des 58 premiers groupes. Par la suite, l'idée initiale de constituer des unités de police rurale sera conservée et leur montée en puissance respectera cette priorité avec effort marqué sur les zones où la rébellion s'est le plus enracinée. C'est ainsi qu'au sommet de leur développement, au moment de leur dissolution, les GMS seront au nombre de 30 pour la région d'Oran, la plus calme, de 36 pour celle d'Alger et de 48 pour celle de Constantine, la plus agitée.

Parallèlement à leur montée en puissance, les GMS mènent une expérience assez semblable à celle des SAS dont nous avons parlé dans notre article de mars dernier. C'est celle des cités cantonnements. Dans le cadre du Plan de Constantine destiné au développement économique et social des départements d'Algérie, des crédits sont dégagés pour les GMS qui, « opérationnels et pacificateurs, [ils] sont appelés à jouer un rôle essentiel dans l'Algérie de demain lorsque, les opérations strictement militaires ayant cessé, ils pourront alors remplir pleinement leur mission permanente de police et d'action sociale qui est la leur... » [5] Ces crédits permettent de construire des entités rurales autour des lieux de stationnement des GMS sous la forme de villages communautaires comme l'ont réalisé de leur côté les SAS.

L'engagement des GMS

Comme le laissait prévoir la lettre du ministère de l'Intérieur du 12 janvier 1955, les GMS sont mis pour emploi sous commandement militaire et le resteront jusqu'à leur dissolution. Bien entendu, cet engagement n'a pu se faire que progressivement et sur de longs mois en raison de la nature et de la durée des recrutements, de la valeur de l'encadrement [6] et du temps nécessaire à la réalisation de la cohésion des unités. Comparé à celui des unités voisines sur le terrain, l'armement est rudimentaire et disparate à l'origine et restera par la suite celui d'une compagnie d'infanterie sans appui et armement lourd [7]. Quant au parc automobile, il est hétéroclite et peu propice à un emploi opérationnel intensif.

Pour toutes ces raisons, combinées à leur durée d'existence, les GMS se sont montrés de qualité inégale. Certains ont pu provoquer quelque scepticisme auprès des formations militaires voisines alors que d'autres se sont vues attribuer la responsabilité de sous-quartiers. A cet égard, le jugement du général Massu mérite d'être cité : « ils se sont efficacement et glorieusement battus chaque fois que la qualité de leur commandement le leur a permis. » [8] Et il ajoute : « Composés souvent de « vieux soldats » attachés à la France, ils ont généreusement versé leur sang à son service »

De nombreux autres témoignages sont venus souligner, parfois de longues années après la fin du drame algérien, les mérites de « ...ces hommes souvent isolés en pleine nature [qui ne] pouvaient compter que sur leurs faibles moyens... ». [9]

Les sacrifices consentis par les GMS ont été à la mesure de leur engagement. Sur un total de 10 000 personnels à effectifs constants à partir de 1960, à majorité d'origine musulmane, 734 ont été tués au combat dont 32 officiers et 52 sous-officiers, 2 108 ont été blessés. Une partie non négligeable de ces pertes a été consentie, hélas !, lors d'embuscades meurtrières auxquelles n'ont pu toujours échapper des unités trop légères et trop souvent isolées et dans des secteurs trop difficiles [10]. A la suite des opérations auxquelles ils ont pris part, les GMS ont totalisé 88 Légions d'Honneur, 150 Médailles militaires, plus de 2 000 croix de la Valeur militaire.

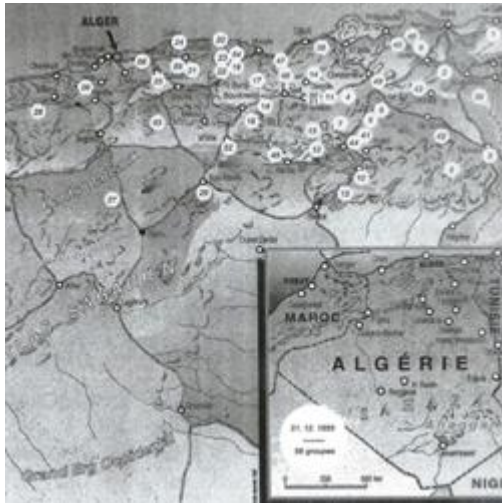
Après l'Algérie

Après le 19 mars 1962, les GMS vont connaître de nombreux drames comme toutes les unités de supplétifs engagées aux côtés de l'Armée française.

A la suite des « accords » d'Evian, la responsabilité du maintien de l'ordre reste du ressort de l'autorité française jusqu'à ce que le référendum du 8 avril 1962 décide de l'indépendance de l'Algérie. Après celui-ci, elle est partagée avec les représentants du FLN jusqu'à la pleine indépendance de l'Algérie le 2 juillet 1962. Après le 19 mars 1962 les formations militaires sont regroupées et les GMS sont versés à la Force locale créée en application des « accords ». Enfin, les GMS se trouvent de facto dissous à la date de l'indépendance algérienne. En réalité, certains d'entre eux l'avaient été dans les semaines précédentes en fonction des circonstances, notamment dans les cas les plus isolés, parce qu'ils avaient suivi le repli des unités militaires de secteur sur leurs bases.

Se sont alors posés, comme pour les autres catégories de supplétifs de l'Armée française, les problèmes multiples des destinations des personnels des GMS. Dans l'avenir immédiat, les cadres (officiers et sous-officiers) qui bénéficiaient du statut civil des GMS ont, soit aussitôt rejoint l'Armée d'active pour les personnels qui en étaient détachés, soit été versés globalement dans un service qui se trouvait à l'époque à l'état embryonnaire, le Service national de la Protection civile (SNPC) sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Par la suite, les orientations de carrière ont connu des diversifications tenant compte des expériences opérationnelles acquises en Algérie (administration, services préfectoraux, branches opérationnelles de la protection civile ou de la police...). Environ 2 000 gradés et gardes et leurs familles ont été rapatriés en Métropole. Quant aux autres gradés et gardes, leur sort fut celui, dramatique, des Harkis et autres supplétifs. Nous l'avons souvent évoqué ici même.

Comme chaque année à la même date au monument aux morts d'Oran, désormais confié à la garde de la ville de Lyon et honoré au cœur du quartier de la Duchère, le 25 septembre prochain, la Farac et toutes ses associations adhérentes rendront une nouvelle fois hommage à tous ces combattants des formations supplétives. Mais en 2009, pour la première fois à Lyon, à l'occasion de leur congrès annuel, les anciens des GMS participeront officiellement à cet hommage.



Les GMS, une idée de police rurale à caractère spécifiquement algérien



Gardes GMS en Algérie

François LESCEL Président de la Farac

SOURCES:

- Les Groupes Mobiles de Sécurité. Un engagement au fil du temps (1955-1962), Association nationale des GMS.
- LAROCHE (Jean), Les Groupes Mobiles de Sécurité. Unités supplétives parmi d'autres. In La Cohorte N° 174. Nov. 2003
- Documentation personnelle de Jean LAROCHE, Président délégué de Association nationale des GMS.
- RUIZ (Jean), Sept ans de guerre en Algérie, au sein des Groupes Mobiles de Sécurité, Poche.

NOTES:

[1] MASSU (général Jacques), lettre du 8 mars 1985.

[2] Roger Léonard, gouverneur général du 12 avril 1951 au 26 janvier 1955, remplacé par Jacques Soustelle, gouverneur général jusqu'en janvier 1956.

[3] Du 19 juin 1954 au 23 février 1955.

[4] Le 2 février 1956, avec la nomination de Robert Lacoste, le gouverneur général devient ministre résident en Algérie. Après le général Georges Catroux qui lui succédera jusqu'au 13 mai 1958, le ministre résident laissera la place à des délégués généraux du gouvernement.

[5] Extrait de la note de présentation de la Direction de la Sûreté nationale en Algérie à l'Assemblée algérienne pour le budget 1961, cantonnement des GMS.

[6] Une école de police GMS est créée en 1961 à Hussein Dey, près d'Alger. Le niveau du concours officier est celui des commissaires, il est celui des officiers de police pour le concours sous-officiers. Une seule promotion Officiers y sera formée en 1961.

[7] Mas 36, vieux fusils 86/96 Lebel, mousquetons, quelques FM 24/29.

[8] Massu, lettre, op.cit.

[9] Général Marcel Bigeard

[10] Par exemple, 24 mai 1955, à Guentis (Aurès), 7 tués dont l'administrateur et un officier et 15 disparus dont 3 sous-officiers ; 2 juin 1956 près de Nemours (Oranie), 14 tués et 2 blessés ; 2 février 1957, forêt de Baudens (Oranie), 11 tués dont le capitaine commandant le GMS ; 10 mars 1959 près de Biskra, 8 tués dont 2 officiers et 2 sous-officiers, 9 blessés, 1 disparu.